



# NODUS SCIENDI

**ISSN 2308-7676**

**Titre clé: Nodus sciendi**

**Tiré de la norme ISO 3297 qui définit l'ISSN et ses utilisations**

**VOLUME 1**

## COMITÉ SCIENTIFIQUE DE REVUE

**BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne**, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle

**BLÉDÉ, Logbo**, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny.

**BOA, Thiémélé L. Ramsès**, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

**BOHUI, Djédjé Hilaire**, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

**DJIMAN, Kasimi**, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

**KONÉ, Amadou**, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC

**MADÉBÉ, Georice Berthin**, Professeur de Universités, CENAREST-IRSH/Université Omar Bongo

**SISSAO, Alain Joseph**, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou

**TRAORÉ, François Bruno**, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

**VION-DURY, Juliette**, Professeur des Universités, Université Paris XIII

**VOISIN, Patrick**, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau (64)

**WESTPHAL, Bertrand**, Professeur des Universités, Université de Limoges

## ORGANISATION

*Publication* / **DIANDUÉ Bi Kacou Parfait**,

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

*Rédaction* / **KONANDRI Affoué Virgine**,

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

*Production* / **SYLLA Abdoulaye**,

Maître-Assistant, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

# SOMMAIRE

PR. BOHUI DJÉDJÉ HILAIRE, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)

« ANALYSE DE L'IMPLICITE À TRAVERS QUELQUES FAITS DE LANGUE "MÉLANGÉS" »

DR SEKA AMAN JUSTIN, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)

« LES DÉPLACÉS DE GUERRE EN MILIEU URBAIN : RECONSTRUCTION IDENTITAIRE À TRAVERS L'OCCUPATION DES ESPACES PUBLICS ABIDJANAIS »

DR. COULIBALY MOUSSA, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)

« DIGRESSION ET CRÉATION ROMANESQUE DANS LA TRAVERSÉE DU GUERRIER DE JÉRÔME DIÉGOU BAILLY »

PR. MADÉBÉ, GEORICE BERTHIN, Professeur de Universités, CENAREST-IRSH/Université Omar Bongo.

« INTER-ESPACE DE LA LANGUE ET IMAGINAIRE ROMANESQUE SUBSAHARIEN EN LANGUE FRANÇAISE. ESSAI SÉMIOTIQUE SUR LES NOTIONS DE FRONTIÈRE, D'INTERSECTION ET DE TRANSVERSALITÉ»

PR. DIANDUÉ BI KACOU PARFAIT (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)

« LA FRATRIE DES DICTATEURS : TOPOSCOPIE D'UNE GÉNÉALOGIE DANS L'IMAGINAIRE KOUROUMIEN »

DR. KAMATÉ BANHOUMAN (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)

« LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA CÔTE D'IVOIRE EN QUESTION »

PR. VOISIN PATRICK, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau (64)

« LE CORPS ESPACE CULTUREL »

PR. DJIMAN KASIMI, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)

« DU LIVRE ANGLOPHONE EN MILIEU FRANCOPHONE: UNE ANALYSE DE L'INSTITUTION LITTÉRAIRE »

PR. SISSAO ALAIN JOSEPH, (Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou)

« LES HÉROS ET LA MORT DANS LES ÉPOPÉES DE SOUNDJATA ET DE GILGAMESH »

**DR. AKROBOU EZECHIEL, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)**  
« L'IMAGE DU PERSONNAGE FÉMININ À TRAVERS LES SOLEILS DES  
INDÉPENDANCES DE KOUROUMA AHMADOU: CAS DE SALIMATA »

**PR. BOA THIÉMÉLÉ RAMSES, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)**  
« MYTHOLOGIES AFRICAINES ET POUVOIR DES ORIGINES »

**PR. KONÉ AMADOU, (Georgetown University)**  
« POUR UNE THÉORIE CRITIQUE TRADITIONNELLE DES TEXTES AFRICAINS  
»

**DR. DJANDUÉ BI DROMBÉ, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)**  
« REPENSER L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE EN CÔTE  
D'IVOIRE »

**DR. SYLLA ABDOULAYE, (Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan)**  
« UN CADAVRE ENCOMBRANT : CRIME, POLITIQUE ET LITTÉRATURE DANS  
LA BÊTE HUMAINE D'ÉMILE ZOLA »

# CONTRIBUTION

## **Les déplacés de guerre en milieu urbain : reconstruction identitaire à travers l'occupation des espaces publics abidjanais**

Dr SEKA Aman Justin

Enseignant-chercheur à l'Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY(Cocody)

Département de Sociologie

### **INTRODUCTION**

La question du lien entre Guerre et Environnement alimente la problématique des effets directs et indirects des guerres sur l'environnement et l'évaluation de l'ampleur des dégradations, constitue un outil essentiel pour mesurer la gravité des enjeux.

Le drame humain que représentent les guerres se prolonge au-delà des opérations militaires par une modification durable des équilibres écologiques locaux. On cherchera en vain sur la liste des dommages de guerre, les environnements dévastés. Pourtant, les impacts catastrophiques des guerres sur la nature rendent souvent difficile à long terme l'accès aux ressources et entraînent une déstabilisation économique et sociale durable qui sont autant de freins aux opérations de maintien de la paix et à la reconstruction des communautés touchées qui usent de stratégies de survie.

Le continent africain est le continent le plus touché par ce désastre environnemental causé par la guerre ou les conflits internes. Nous voulons pour preuve :

- Afrique du nord : l'Algérie ;
- Afrique centrale : la République Démocratique du Congo (RDC), le Congo, le Rwanda, le Burundi, la République Centrafricaine, l'Angola ;
- Afrique de l'ouest, spécifiquement des pays de la CEDEAO : la Sierra Leone, le Libéria, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Niger, la Guinée, la Guinée- Bissau.

- Afrique orientale : le Soudan, le Kenya, la Somalie, l'Erythrée, l'Éthiopie ;
- Afrique australe : le Zimbabwe.

En effet, La population des villes d'Afrique va plus que tripler au cours des 40 ans à venir, avertit ONU-HABITAT dans son Rapport 2010 sur l'Etat des Villes Africaines : Gouvernance, inégalité et marchés fonciers. C'est en 2009 que l'Afrique a dépassé le seuil du milliard d'habitants, dont 395 millions (soit quelque 40 pour cent) vivaient alors en ville. Cette population urbaine va elle-même atteindre 1 milliard d'habitants en 2040 et 1,23 milliard en 2050, date à laquelle 60 pour cent des Africains vivront en ville.

Aucun gouvernement ne peut se permettre d'ignorer la rapide transition urbaine en cours à travers le continent.

D'après le rapport, l'Afrique est la région du monde où l'urbanisation de la population est la plus rapide (3,41 pour cent l'an en moyenne), et c'est en 2030 qu'elle devrait cesser d'être majoritairement rurale.

Toutefois cette croissance rapide pose des problèmes d'urbanisation, de politiques d'aménagement urbain, de gestion urbaine durable, de précarité de la santé et des conditions de vie des populations. A cet effet, les qualifications sont nombreuses. Elles vont de l'explosion urbaine à la croissance démographique rapide et non maîtrisée, des villes non planifiées et de l'accumulation incontrôlée des populations pauvres à la prolifération des quartiers d'habitat spontané. Tous ces problèmes s'aggravent pour les pays en proie à la guerre où à des conflits internes avec les déplacements massifs des populations, à la recherche du mieux être, des zones sinistrées vers les zones non sinistrées.

Les conséquences de ces déplacements sur l'environnement augmentent de façon inquiétante et s'accompagnent en général de problèmes environnementaux comme entre autres :

- Les déséquilibres écologiques ;
- Les problèmes d'aménagement de l'espace urbain avec des logements construits sans autorisation officielle ;
- Les problèmes d'assainissement de l'environnement physique ;
- Les problèmes de pollution généralisée, de salubrité de gestion des ordures ménagères et des services de vidange.

A l'instar des villes africaines, les villes ivoiriennes, singulièrement, la ville d'Abidjan est profondément touchée par ce phénomène urbain.

En effet, La Côte d'Ivoire est composée de 19 régions dont la région des lagunes, au sud, en zone forestière. Cette région, au regard de ses conditions géographiques, climatologiques et écologiques offre des avantages socio-économiques aux populations.

Depuis le 19 septembre 2002, la guerre et les crises successives que connaît la Côte d'Ivoire a occasionné un déplacement massif des populations des zones dites "à risque" vers les zones "sécurisantes". Des populations des zones (du nord, du centre et de l'ouest) théâtres de la guerre vers les zones du sud, spécifiquement à Abidjan.

Selon le Haut Commissariat des Réfugiés (HCR), on dénombre 1.200.000 déplacés de guerre en Côte d'Ivoire dont 933.000 sont venus grossir la population d'Abidjan qui en comptait déjà plus de 3.000.000 habitants. Conséquences, il se pose des problèmes fonciers et environnementaux, d'accueil infrastructurel, d'occupation d'espace, de reconstruction identitaire. Pour ce dernier élément cité, c'est-à-dire l'identité, elle se construit grâce à des références disponibles. Ce recours donne lieu à des stratégies identitaires comme, entre autres, l'appropriation d'espace d'activités, en fonction desquelles chacun mobilise les

ressources dont il dispose au sein d'environnements familiaux, culturels, ou professionnels afin de constituer et de faire reconnaître sa conformité ou sa singularité.

C'est à cette fin d'espace culturalisé et de socialisation à la construction d'une identité collective que l'identité doit sa survie.

Notre étude s'inscrit dans la problématique socio-anthropologique du changement social. Elle met en avant la visée anthropocentriste de l'Homme dans sa possible reconstruction identitaire à travers l'appropriation d'espaces (conflictuels ou non) pour sa reproduction sociale et économique.

Elle tourne autour des questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques du phénomène d'occupation des espaces publics à Abidjan et les structures en charge de la gestion et de l'attribution de ces espaces ?
- Quelles sont les logiques socio-économiques qui sous-tendent ces pratiques ?
- Quelles sont les conséquences de l'occupation des espaces sur l'environnement ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes appuyé sur des données empiriques qui proviennent d'une enquête qualitative auprès de déplacés de guerre occupant des espaces publics, à Abidjan, singulièrement dans les communes d'Abobo, d'Attécoubé, d'Adjamé, et de Williamsville où règne un niveau de vie relativement précaire des populations ; dans les communes de Treichville, de Marcory, de Koumassi et de Port-Bouet et de Yopougon où règne un niveau de vie relativement moyen des populations et dans la commune de Cocody où habitent la plupart des hautes personnalités du pays. Le guide d'entretien a tourné autour de la durabilité des crises sociales liée aux dommages de guerre environnementaux ; de l'espace comme enjeu de positionnement et de reconstruction identitaire ; de l'inefficacité des dispositions des structures nationales en charge de la gestion des espaces.



Une recherche documentaire portant sur "Guerre et Environnement" a enrichi ou complété nos informations empiriques.

### **I- Durabilité des crises sociales liée aux dommages de guerre environnementaux**

La sécurité environnementale a des dimensions multiples, notamment écologique, politique, économique, sociale et culturelle. L'interaction de ces différentes problématiques rend complexes sa définition et sa délimitation par rapport à des notions connexes, comme la sécurité humaine.

Le constat est catégorique : tous les conflits armés sont causes de dommages environnementaux. Mais, seulement partout où ils ont lieu les aides humanitaires se sont peu souciés des questions environnementales.

Au fait, l'urgence des politiques humanitaires nationales ou internationales est d'abord, semble-t-il, la prise en charge temporaire des besoins physiologiques des déplacés de guerre : manger, boire, se vêtir, surtout. A propos, en Côte d'Ivoire l'aide aux victimes de guerre organisée par l'Etat a consisté en une sensibilisation des populations à la solidarité, à l'hospitalité envers leurs concitoyens par l'octroi de vivres. Quant au logement, les autorités ivoiriennes ont émis l'hypothèse qu'Abidjan est une grande agglomération où chaque Ivoirien ou habitant de la Côte d'Ivoire a au moins un parent. Cela sous-entend, le caractère surpeuplé de cette ville à l'instar des villes africaines.

En effet, la Côte d'Ivoire est actuellement l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique subsaharienne. Avec 2.888.948 habitants en 1998, estimation 2006 : 4.000.000 (Côte d'Ivoire en chiffres 2007 : 15), Abidjan reste le principal centre urbain et économique du pays dont la population urbaine était estimée pour la même année à 6.529 138 personnes, soit 43% de la population totale.

Ces dernières années, le taux de croissance démographique est d'environ 3,7% par an. Il convient de rappeler qu'en Côte d'Ivoire, le solde migratoire est un élément important de la croissance démographique. Il représente 26% de la population totale estimée à 23.202.000 d'habitants (Ministère du Plan et du Développement, 2009).

Par ailleurs, signalons que l'essentiel de la croissance urbaine s'est porté sur Abidjan. Cette ville a évolué du statut de ville moyenne avec 125000 habitants en 1955, à la qualité de mégapole dans les années 1990 avec une population estimée à 2,5 millions d'habitants en 1995 pour atteindre 2,9 millions d'habitants en 1998 selon l'Institut National de Statistique (INS) d'Abidjan.

L'importance démographique d'Abidjan s'explique par le fait que c'est une ville attrayante. Elle concentre, en effet, 60% des emplois du secteur secondaire (industrie) et 70% des emplois du secteur tertiaire (service et commerce) (SALMON, 2003). Abidjan représente donc un potentiel marché du travail qui encourage aussi bien l'exode rural que les migrations.

Son statut de "mégapole" joint aux politiques inadaptées, des services urbains défectueux, et les multiples crises socio-politico-militaires et économiques qu'elle connaît depuis les années 1980, font d'Abidjan une ville qui a du mal à répondre aux sollicitations de la population de plus en plus pauvre.

De plus, les déplacés de guerre dans cette localité viennent amplifiés les maux existants et précarisent davantage cette agglomération. Du coup, les vertus de solidarité, d'hospitalité, font place à d'autres notions de type "le chacun pour soi".

Au départ, c'est avec joie qu'on accueille et héberge le parent, l'ami qui émigre de la zone de conflit. Quelques semaines plus tard, au regard de l'insuffisance des moyens de subsistance, le Parent devient Adversaire puis Ennemi (P.A.E) pour finir. Ce pourrissement relationnel fissure le tissu social et crée une situation antinomique du rapport à l'autre. Comme le

témoigne la plupart des enquêtés « au départ, c'est la fraternité, l'amitié, la convivialité ; après c'est la guerre et on va jusqu'à jeter vos bagages au dehors pour dire que vous n'êtes pas chez vous. Et là, nous sommes obligés de nous chercher ».

L'idée de "se chercher" est le point de départ de l'aventure environnementale, de la délinquance environnementale : on s'installe comme on peut, on occupe les espaces non encore occupés (surtout les espaces publics) comme les espaces sous les hautes tensions, les espaces verts autour des habitations, les trottoirs et les passages réservés aux piétons.

C'est vrai que l'Afrique n'a pas une tradition de camps de réfugiés qui s'imposent, aujourd'hui, face aux difficultés liées à l'essoufflement des valeurs (comme la solidarité, la cohésion, l'hospitalité, entre autres) fondement de l'unité sociale et familial.

Le paradoxe vient du fait que la Côte d'Ivoire qui a été imaginative en la matière, et dont les mérites ont été vantés par la communauté internationale à travers le HCR, par la gestion familiale intégrée des déplacés de guerre libériens sans un camp de réfugié, n'ait pas trouvé de solutions originales pour ses déplacés de guerre.

Tout compte fait, les dommages de guerre environnementaux sont évacués des différents accords formulés par les parties belligérantes depuis les accords de Togo, en passant par Linas-Marcoussis jusqu'aux Accords Politiques de Ouagadougou (APO).

Pis, au plan international malgré les nombreux conflits qui secouent le continent africain, les sommets des chefs d'Etats organisés ont, le plus souvent, ignoré la dimension environnementale des dommages causés par la guerre.

Malgré tout, les déplacés de guerre usent de stratégies de survie et de reproduction identitaire à travers la conquête des espaces d'accueil.

## **II- L'espace : enjeu de positionnement et de reconstruction identitaire**

Positionnement spatial et reconstruction identitaire font appel au concept de **personnalité culturelle ou d'identité culturelle**.

La personnalité culturelle est le produit d'un certain nombre de facteurs : la géographie, l'histoire, l'économie, la pensée sociale et religieuse et l'ensemble des représentations que la société a d'elle-même et des autres. On parle ainsi de personnalité culturelle pour mettre en évidence les caractéristiques socioculturelles et sociopolitiques d'une société, le modèle et l'expression culturels d'un peuple. C'est en cela que le concept de personnalité culturelle rejoint celui d'identité culturelle développé par CHEICK Anta Diop (1981).

Selon cet auteur, l'identité culturelle est ce qui différencie et distingue un homme ou un peuple d'un autre, sous un angle dynamique. A ce propos, CHEICK Anta Diop détermine trois facteurs qui concourent à la formation de l'identité culturelle. Ce sont :

- Le facteur historique ;
- Le facteur linguistique ;
- Le facteur psychologique.

Le facteur historique est, selon lui, le ciment culturel qui unit les éléments disparates d'un peuple pour en faire un tout. Il crée un sentiment de continuité historique vécu par l'ensemble de la collectivité.

Le facteur linguistique concerne la langue et tous les moyens de communications que le peuple utilise pour traduire ses émotions, expliquer le monde et échanger avec les autres.

Enfin, le facteur psychologique, ce sont les invariants psychiques qui résistent le plus longtemps aux changements.

De façon générale, retenons que la personnalité culturelle, tout comme l'identité culturelle, est l'ensemble des caractéristiques d'un groupe d'individus ou d'une société à un moment donné de son histoire. De ce point de vue, nous devons retrouver à travers cette définition, les éléments caractéristiques de l'identité culturelle dans les pratiques sociales d'occupation de l'espace, par les déplacés de guerre, dans les villes des Etats d'Afrique de l'Ouest en crise, singulièrement à Abidjan.

Aujourd'hui, lorsque nous parcourons la ville d'Abidjan, nous restons perplexes par le décor que nous présente cette ville :

- des bidonvilles et quartiers précaires qui rivalisent avec les quartiers officiellement constitués ;
- des ordures et autres déchets qui constituent le véritable décor de la ville ;
- des caniveaux bouchés et eaux de ruissellement qui polluent l'air ;
- des chaussées et trottoirs transformés en centres commerciaux ;
- des espaces verts devenus des magasins (avec toutes sortes de marchandises).

Selon les données collectées auprès des enquêtés (autorités locales des communes concernées par l'enquête), il ressort que l'occupation des espaces publics a été motivée par la politique de subvention aux petits commerces institués par les autorités communales pour venir en aide aux déplacés de guerre. C'est fort de cela que subventionnés ou non subventionnés envahiront les espaces publics.

L'étude des différentes activités a permis de repérer plusieurs catégories de commerçants dont :

- Les commerçants sédentaires : ce sont des commerçants qui se rendent sur leur site le matin à 6h30mn au plus tard pour ne retourner à la maison que le soir à 17h30mn ou la nuit à 20h ou 21h.

- Les commerçants occasionnels : ils viennent juste pour écouler des marchandises qu'ils ont reçues soit d'un parent, soit qu'ils ont eux-mêmes rapportés lors d'un voyage ;
- Les commerçants temporaires : ils occupent les espaces de façon temporaire pour la livraison en gros de leurs marchandises. Ils se rendent sur les sites à partir de 5h du matin pour livrer des marchandises à des clients qui les attendent sur place et repartent aux environs de 9h du matin une fois la marchandise écoulée ;
- Les commerçants ambulants : ils se promènent pour vendre ou écouler leurs marchandises.

Nous avons pu noter que ces commerçants passent soit la demi-journée, soit toute la journée sur les espaces publics pour les besoins du commerce. Ces espaces de commerce deviennent alors leur espace de vie.

Les activités sur les espaces publics sont réparties en fonction du sexe, de la nationalité ou du groupe ethnique des occupants :

- Le commerce des tubercules et des fruits : il est tenu par des femmes, en général, de nationalité ivoirienne; précisément les femmes de l'Ouest, du centre, et du nord de la Côte d'Ivoire ; et les fruits par les Guinéennes ;
- Le commerce de poissons et de crustacés : il est aussi l'affaire des femmes. A ce niveau nous avons plusieurs types de nationalités dont celles ivoirienne, ghanéenne, béninoise ;
- Le commerce des articles divers : les commerces tels que la vente de chaussures, de compact disque et cassettes audio-visuels, d'articles scolaires, des cadres photos, des articles de décoration, des agences immobilières, des maquis à ciel ouvert, de friperies sont tenus par les Ivoiriens ; tandis que le commerce de montres, de

chaussures, de lunettes, de chaussettes entre autres sont tenus par les Sénégalais, Nigériens, Togolais, Nigérians, Burkinabés, Ghanéens.

Les différents types d'activités et l'emplacement des acteurs permettent d'identifier aisément l'appartenance ethnique, l'habitude alimentaire, l'histoire commerciale, en somme, la personnalité culturelle des occupants.

En effet, pour ce qui est de l'appartenance ethnique et l'habitude alimentaire des acteurs, les vendeuses grossistes de poissons frais et fumés qui viennent des villes côtières de la Côte d'Ivoire (Dabou, Jacqueline, Grand-lahou...) se trouvent localisées, de part et d'autre, par groupe ethnique, le long des trottoirs à Yopougon (emplacement Siporex) où elles exercent leurs activités au moyen desquelles elles expriment leur savoir faire et véhiculent leur culture : cultures Adjoukrou (Dabou), Alladjan (Jacqueline), et Avikam (Grand-lahou). Sur ces espaces, lorsqu'on parle de vente de poissons ou d'attiéké, on pense systématiquement à ces femmes pour qui ce commerce fait partie intégrante de la vie.

Notons que pour l'appartenance ethnique et l'histoire commerciale des acteurs, c'est qu'à la différence des marchés officiels, les espaces publics occupés ne le sont pas par hasard. Ceci, du fait que les places des Sénégalais, des Nigériens des Nigérians des Ivoiriens, des Togolais entre autres sont clairement identifiés, mais les différents types d'activités sont spécifiquement liés à leurs ethnies et à leurs nationalités.

Les Sénégalais occupant les trottoirs de la rue 12 et du grand carrefour à Treichville, par exemple, ne vendent que des vêtements, accessoires de portables ou des chaussures parce que selon eux, c'est une tradition commerciale qui fait maintenant partie de leur culture. C'est le cas des femmes Nigérianes qui ne vendent que des serviettes, des chaussures plastiques et

autres accessoires de toilettes sur les trottoirs aux grands carrefours de marcori et de koumassi ; en face de la Mairie d'Abobo . A williamsville, ce sont les femmes Malinké déplacées qui viennent grossir l'effectif de leurs compatriotes déjà installées, depuis de longues dates, de part et d'autre de la grande voie de cette commune vendant du vivrier et de quoi à manger (surtout les mets de chez elles). Ce commerce selon elles fait partie de leur vie car, depuis des générations, elles ne font que ça.

A l'évidence, l'occupation anarchique de la voirie, si l'on s'en tient au témoignage d'une vendeuse déplacée, est un système de pouvoir sur l'espace. C'est en cela que François LEIMDORFER souligne que le contrôle sur l'attribution de l'espace permet d'entrer dans un cycle de redistribution clientéliste, communautaire, familiale, politique ou, dans un cycle économique de rente, voire, dans certains cas de corruption.

Ces espaces censés être du domaine public, ont des propriétaires privés qui les contrôlent et les gèrent. Ainsi, l'espace public constitue pour les occupants non seulement un espace de "gagner du pain" à moindre coût ou sans frais de dépense mais aussi un espace libre à exploiter et à occuper sans risque. Car selon eux, « si les mairies avaient vraiment besoin d'espaces, elles les auraient occupés ». Pour traduire que, tant que l'espace n'est pas utilisé, il peut et doit être exploité. Ne dit-on pas que la nature a horreur du vide ? Pourquoi doit-on laisser un espace libre alors qu'il peut servir à quelque chose ? S'interrogent les enquêtés quant à la squattérisation des espaces publics.

Aussi, dans les espaces des camps de réfugiés, ses logiques sociales demeurent. On pourrait croire que, coupée de son espace communautaire, dans les camps de réfugiés les populations libérienne et sierra-léonaise se réorganisent selon des schémas nouveaux : ce sont bien les pré-supposés du HCR et des ONG, mais la prégnance culturelle reste très forte, et les rapports sociaux suivent les mêmes idéologiques d'occupation des espaces.



A l'analyse, l'Etat ivoirien à travers les collectivités locales, n'a pu maîtriser l'exploitation anarchique de ses espaces, du fait de l'inefficacité des structures en charge de la gestion des questions environnementales.

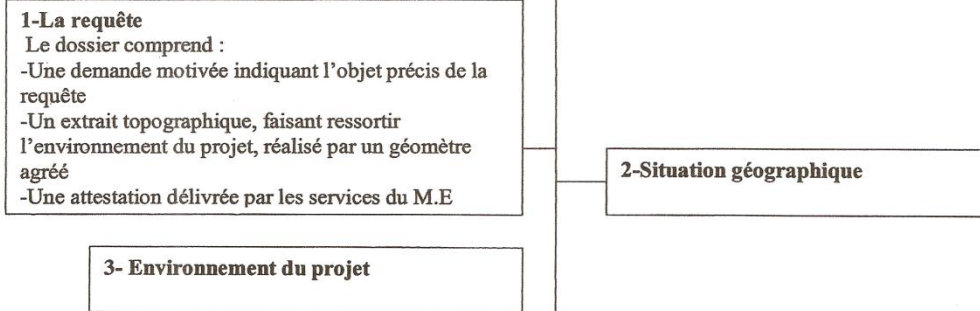
### **III- Des dispositions nationales à l'inefficacité des structures en charge de la gestion des espaces publics**

L'attribution d'un domaine public de l'Etat suit une procédure officielle impliquant plusieurs structures. Ces structures que sont le Ministère des Infrastructures Economiques, le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme et des différentes mairies travaillent en synergie pour la délivrance d'autorisation d'occupation d'un domaine public.

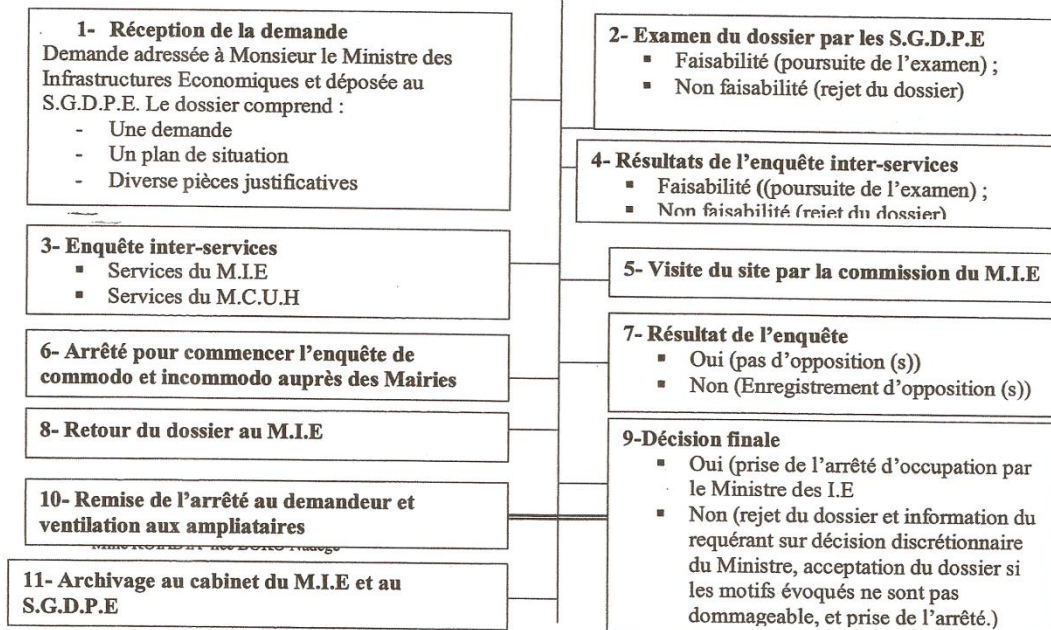
En effet, selon le décret n°2006-03 du 21 janvier 2006, le Ministère des Infrastructures Economiques, conformément au décret portant attribution des membres du Gouvernement, a exclusivement en charge la gestion du domaine public de l'Etat, en particulier le domaine routier, ferroviaire, maritime, et lagunaire. Ainsi, ce département par les soins du Ministre de tutelle délivre soit des autorisations d'occupation, soit des actes de déclassement par le biais d'arrêtés.

Pour occuper donc un domaine public, différentes règles doivent être observées. La figure ci-dessous présente les règles à suivre pour occuper un domaine public, mais force est de constater que cette procédure n'est nullement observée par les populations, en particulier les déplacés de guerre qui occupent de façon abusive les espaces.

## A- REGLES A OBSERVER



## B- TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES SERVICES DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES



M.E : Ministère de l'Environnement

M.I.E : Ministère des Infrastructures Economiques

M.C.U.H : Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Toutefois, selon les déplacés ils n'ont pas connaissance de l'existence de ces procédures d'acquisition.

En revanche, ils savent, de façon approximative, que ce sont les mairies qui gèrent les espaces publics communaux. L'objectif est de ne pas les considérer comme "persona non grata" mais de les organiser sur les espaces publics en fonction d'une planification spatiale ou d'un schéma directeur spatial souvent inexistant. Sinon que les autorités communales sont conscientes des tâches qui leur incombent. Pour preuve, ce responsable communal ne dit pas le contraire : « C'est l'autorité qui gère une collectivité qui doit gérer les espaces publics. Après les Ministères de l'environnement, et celui de la ville et de la salubrité urbaine, ce sont les mairies qui sont chargées non seulement de gérer mais aussi de construire les espaces publics dans leur commune quand besoin se fait sentir ».

Il ressort de ce qui précède qu'outre les structures suscitées, la mairie en tant qu'autorité municipale est chargée du bien-être de sa population à travers une gestion efficace du domaine public notamment les voiries, les trottoirs. Mais, aussi par un entretien qui se caractérise par le balayage régulier des rues, l'écurage des caniveaux, le ramassage des déchets solides entre autres.

L'incapacité de la mairie à assumer ses tâches a un impact négatif sur l'environnement et les populations qui en profitent. Comme le confirment les propos d'un enquêté : « Nous savons que c'est imprudent de vendre sur le trottoir, mais nous le faisons. C'est à notre risque et péril, car dit-on qui ne risque rien, n'a jamais rien. Sinon, le danger est permanent. Il y a eu plusieurs accidents ici ; moi-même j'en ai été victime ».

Aussi assistons-nous à des dépôts anarchiques de déchets solides sur les voiries et les trottoirs qui polluent non seulement l'environnement mais empêchent aussi la libre circulation des personnes et des véhicules.

Cette situation n'est pas spécifique à Abidjan, mais à l'ensemble des villes des pays en guerre, comme par exemple les villes des pays de l'espace Mano River (le Libéria, la Sierra-Léone, la Guinée).

En effet, dans ces villes la densité pose des problèmes sanitaires majeurs que les gouvernements et les humanitaires ne savent pas gérer et qui semblent ne pas intéresser les grands bailleurs. L'impossibilité de traiter correctement les ordures ménagères, l'accumulation de déchets sous de fortes températures et les déficiences des systèmes d'épuration des eaux ont abouti à un état d'insalubrité généralisé.

Pour Claude-Marie Vadrot, son expérience en qualité de journaliste de guerre l'amène à dresser aujourd'hui un véritable réquisitoire. Si les premières colères vont toujours vers les victimes humaines, l'ampleur des dégâts infligés à la nature par la violence des hommes, que ce soit directement ou indirectement, se prolonge bien au-delà de la catastrophe humaine immédiate. Ces guerres, même lorsqu'elles sont présentées comme propres et chirurgicales, touchent toujours de manière profonde, intentionnelle, irrémédiable les équilibres naturels.

## CONCLUSION

La guerre a un impact fâcheux sur l'environnement. François Grünewald distingue quatre grands processus d'impacts environnementaux des conflits : les impacts directs liés à la conduite des hostilités, les impacts indirects liés aux stratégies de survies, les impacts relatifs aux situations de non-droit et les impacts produits par les flux de retours de déplacés et de réfugiés et des processus de reconstruction post-crise. Ne pas prendre en compte ses différents éléments entraînent assez systématiquement la continuation ou la reprise des conflits armés.

Même si aujourd'hui, les déplacés de guerre malgré leur état de détresse avancé résistent à l'effacement identitaire et économique par l'invention de mécanisme d'occupation spatiale, les gouvernements et ou les organismes humanitaires doivent élaborer des stratégies de reconstruction et de prévention à mettre en place pour résoudre les difficiles problèmes sociaux, économiques et spatiaux des déplacés de guerre. Le premier effort consiste à adapter les réponses humanitaires aux enjeux environnementaux. Pour y arriver, il est essentiel de renforcer les capacités de gestion des gouvernements et des institutions fragilisées telles les mairies.

Aussi, constatant le risque que fait courir la mauvaise gestion environnementale au maintien de la paix, les pays Africains peuvent-ils mettre en place une diplomatie environnementale chargée des questions environnementales pour tout pays en situation de guerre.

Tout compte fait, les traités internationaux qui protègent l'environnement en temps de guerre comme la convention ENMOD de 1976 et le protocole 1 de la convention de Genève de 1977, ne réglementent pas les effets de la guerre sur l'environnement mais restreignent l'emploi des technologies à des fins militaires.

## BIBLIOGRAPHIE

BAYART, J.F., (1989), *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard.

BOKO, A.N., (2007), *Personnalité culturelle et occupation de l'espace public urbain : regard sur le quartier Siporex à Yopougon*, Mémoire de maîtrise, Abidjan, I.E.S.

CAMBREZY, L., (1999), « Pour une géographie des populations réfugiées », in *LSSAILLY-JACOB V. et al., Déplacés et réfugiés*, Paris, IRD.

CISSE, G., BETSI N., (2006), « L'environnement et la santé à Abidjan : exemple de la commune de Yopougon », *Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°36.

ELLIS S., (2001), « Les guerres en Afrique de l'Ouest : le poids de l'histoire », in *Afrique contemporaine*, n°198.

FOUCAULT M., (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

GRÜNEWALD, F., (2004), *villes en guerre et guerres en ville*, Paris, Karthala.

LEIMDORFER, F., (2004), « Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan », *Politique africaine*, n°74, 51-75.

M'BRINGAH, T.M., (1981), *La dynamique de l'espace ethnoculturel autour d'Abidjan*, Thèse de doctorat, Abidjan, Université Nationale de Côte d'Ivoire.

YAO GNABELI, R., (2005), « Reconstruction identitaire chez les orateurs des Sorbonnes, Sénats et parlements des quartiers d'Abidjan », in *Revue ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie, Kasa Bya Kasa*, 7 :33-45